



Accrochage voiture de fonction stationnée sans tiers

Par **karine moreau**, le **11/05/2017** à **10:39**

Bonjour;

mardi en reprenant la voiture de la société qui était garée dans une rue adjacente, j'ai pu constater que mon aile avait été emboutie par un autre véhicule , probablement se garant dans une cette rue étroite elle aussi.

Dans ce cas est ce qu mon employeur peut me réclamer la franchise?
Merci

Par **morobar**, le **11/05/2017** à **12:03**

Bonjour,
Non

Les garanties sont négociées par l'employeur et c'est donc un choix de gestion que d'accepter une franchise.

Par contre si l'employeur considère que le stationnement en question est fautif, il peut envisager de vous sanctionner.